



Le Service de Formation continue

Les Principes

- ◆ La formation continue s'inscrit dans le cadre de la formation tout au long de la vie (FTLV).
- ◆ Elle s'adresse aux adultes en reprise d'études.
- ◆ Elle s'adresse également aux employeurs souhaitant développer les compétences de leurs salariés.

▀ **La formation continue permet :**

- d'acquérir un diplôme,
- de valoriser une expérience professionnelle,
- d'acquérir ou de perfectionner des connaissances,
- d'envisager une reconversion professionnelle.



▀ **Le service de formation continue propose :**

- un accompagnement du retour en formation,
- une offre diversifiée de formations diplômantes,
- un suivi de la formation,
- un contrat de formation professionnelle.



Demandeur d'emploi (à l'entrée en formation)

En congé formation (financée)

Inscription via la procédure VAP – VAE



◆ **Entretien individualisé avec une référente pédagogique:**

- pour présenter l'offre de formation,
- pour accompagner la construction du projet,
- pour présenter les conditions d'admission et les conditions d'inscription,
- pour présenter les conditions d'organisation de la formation,
- pour orienter vers un responsable de la spécialité visée.

◆ **Entretien individualisé avec le responsable administratif**

- pour établir les devis de formation et les dossiers de financement si nécessaire,
- pour engager les démarches de validation.

Conditions d'admission

- ◆ Pour candidater en M1 (admission soumise à une sélection suite à un décret ministériel de décembre 2016) l'adulte en reprise d'études doit déposer un curriculum vitae détaillé (formations et activités professionnelles et/ou extra-professionnelles) accompagné des justificatifs, une lettre de motivation et la fiche de positionnement,
- ◆ Pour être admis en M2, le dossier présenté par l'adulte en reprise d'études doit être retenu par la commission pédagogique quel que soit le niveau de diplôme (maîtrise, master, VAP).

Calendrier des opérations d'inscription et d'admission

- fin mars : clôture de la 1^{ère} session VAP,
- fin avril – fin mai : préinscriptions en ligne obligatoires,
- fin juin : clôture de la 2^{ème} session VAP
- Début juillet, publication des résultats d'admission et des affectations sur les sites départementaux (1er degré),
- 1^{ère} quinzaine de juillet, envoi des contrats de formation professionnelle,
- fin août, inscription administrative par le service scolarité (dossier, frais d'inscription ...)

◆ **Frais d'inscription** : 261,10 euros (pour l'année 2017/2018)

◆ **Frais de formation** :

Lorsque l'adulte en reprise d'études est financé

En totalité : il n'a aucun frais à sa charge.

Partiellement : il finance le différentiel entre le coût de la formation et le montant financé.

Lorsque l'adulte en reprise d'étude est non financé :

Les frais de formation sont calculés à partir de l'avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016.

Suivi et évaluation de la formation

Suivi

- ◆ Suivi des présences
- ◆ Suivi du financement
- ◆ Dispositifs d'accompagnement (rencontres individuelles à la demande ou collectives)

Evaluation

- ◆ Contrôle continu, examens terminaux
- ◆ Diplôme : Master MEEF



Organisation du Service Formation continue

Chargée de mission formation continue ESPE : Carine REYDY

formation_continue@espe-aquitaine.fr

Responsable administratif et financier du service : Olivier BEZEMONT

olivier.bezemont@u-bordeaux.fr

◆ **Référente pédagogique** pour la mention 1^{er} degré : Marie-Hélène Cuin

Marie-helene.cuin@u-bordeaux.fr

◆ **Référente pédagogique** pour les autres mentions : Marie-Pierre LALLEMENT

marie-pierre.lallement@u-bordeaux.fr

◆ **Secrétariat** : Sylvie SOUCHET

sylvie.souchet@u-bordeaux.fr





université
de **BORDEAUX**



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

